Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260402-VP2026020422-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

MAIRIE DE PLOUHINEC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 2 avril, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 21 mars 2026

Nombre de membres :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 25
Votants : 27

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, BIOLCHINI Marc-Ange, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, PALUD Isabelle, FRENEY Françoise, GUEGUEN Eric, LE LAY Marc, QUEMENER Annie, GUILLOU Jean-Jacques, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, GONIDOU Isabelle, PERRENOU Sandrine, GARNIER Romuald, GONIDOU Bruno, POQUET David, HANNECART Claire, LE BARS Florian, ANSQUER Kilian.

ABSENTS :

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : ANSQUER Alain a donné procuration à COLIN Nathalie, BONNIZEC Audrey a donné procuration à JULIEN LE MAO Solène.

VP/2026/02/04/22 TRAVAUX – CONVENTION TRIPARTITE – ENEDIS – SDEF – COMMUNE DE PLOUHINEC - NOUVELLES CANALISATIONS EN CENTRE BOURG

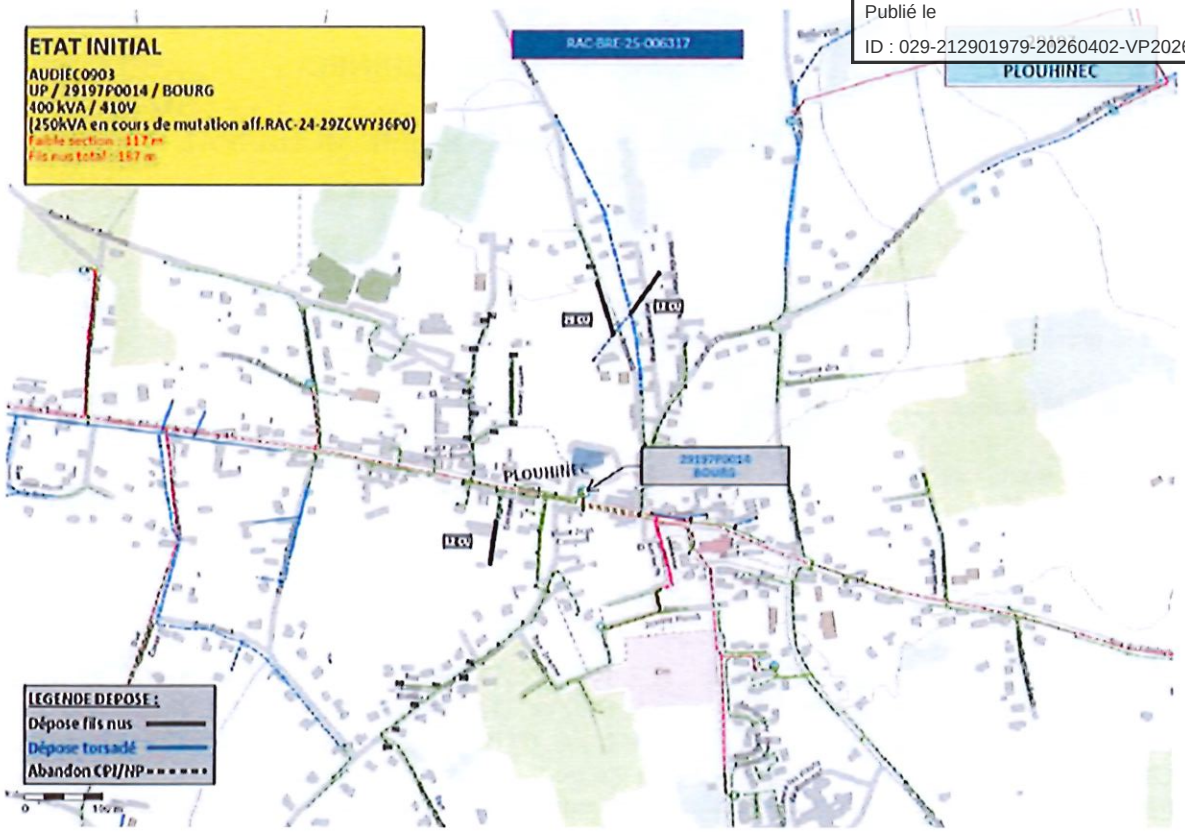
RAPPORTEUR : MONSIEUR REMY LE COZ

Cf. annexe n°12.

RAPPORTEUR : MONSIEUR REMY LE COZ

Monsieur Rémy Le Coz expose aux membres du conseil municipal que, dans le cadre de l'opération de revitalisation du centre bourg, une convention doit être signée entre Enedis, le SDEF et la commune de Plouhinec, pour la réalisation sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis, de nouvelles canalisations aériennes et souterraines.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260402-VP2026020422-DE



Enedis prendra en charge :

- Le déplacement et/ou changement des canalisations électriques de distribution ;
- Le remplacement des poteaux si nécessaire ;
- La reprise des branchements de l'ensemble des réseaux concernés ;
- La reprise des matériels notamment d'éclairage public et autres réseaux existants fixés sur les supports faisant l'objet décrit à l'annexe 1 de la présente convention.

Enedis assurera la maîtrise d'ouvrage et l'opération se déroulera sur l'année 2026.

Entendu le présent rapport de M. Rémy Le coz,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les dispositions de la présente convention tripartite Enedis – SDEF – Commune de Plouhinec pour des nouvelles canalisations en centre-bourg ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention et tout document afférent à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le 2 avril 2026

MAIRIE PLOUHINEC 29 (Finistère)

Le Maire,

Yvan MOULLEC

La Secrétaire de séance,

Isabelle PALUD